

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 OCTOBRE 2024

L'an, deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué le onze octobre, s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint, M. Jacky GILLET, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART, M. Alexis POIDEVIN, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR.

POUVOIRS : Mme Christelle MEUNIER a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY
Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à M. Alexis POIDEVIN
Mme Mauricette DIRR a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC

Absents : M. Thierry LEBOUCHER (excusé), M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : Mme Marie-Sergine BEZARD

Date de la convocation et d'affichage : 11 octobre 2024

Objet de la Délibération
n°2024-0086

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal.	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

- APPROBATION DU PROGRAMME PREVISIONNEL D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) DU BASSIN VERSANT DE L'ARGUENON POUR L'ANNEE 2025

Il est rappelé à l'assemblée que les services de l'Etat ont validé le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin versant de l'Arguenon le 27 novembre 2023. La mise en œuvre du PAPI, débutée en 2024, se poursuivra jusqu'en 2029.

En accord avec la convention-cadre signée entre les maîtres d'ouvrage et les partenaires financiers fin 2023, il est proposé que la Commune de Jugon-les-Lacs s'engage pour mener et/ou financer les actions suivantes durant l'année 2025 :

Maîtrise d'ouvrage Jugon-les-Lacs :

- **Action I-01a) : Sensibilisation des scolaires de la commune au risque inondation**, pour un montant global de 6 000 € TTC, dont 20% à la charge de la commune, soit 1 200 € TTC ;
Co-financement Jugon-les-Lacs (maîtrise d'ouvrage SMAP) :

- **Action 0-01 : Personnel dédié à l'animation et au suivi de la mise en œuvre des actions du PAPI**, pour un montant global de 55 000 € (sans taxes), dont 12.5% à la charge de la commune, soit 6 875 € ;

- **Action V-01 : Diagnostics de vulnérabilité des biens à usage d'habitation ou à usage mixte**, pour un montant global de 48 000 € TTC, dont 15% à la charge de la commune (pour les diagnostics réalisés sur son territoire), soit un **maximum** de 7 200 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- **D'approuver** le Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin versant de l'Arguenon pour l'année 2025 ;

- **D'approuver** le coût prévisionnel pour l'année 2025 des actions du PAPI sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Jugon-les-Lacs qui s'élève à environ 6 000 € TTC avec un maximum de reste à charge de **1 200 € TTC**

- **D'approuver** le coût prévisionnel pour l'année 2025 des actions du PAPI co-financées par la Commune de Jugon-les-Lacs qui s'élèvent à 103 000 € TTC avec un maximum de reste à charge de **14 075 €** ;

- **D'autoriser** le Président du SMAP à réaliser les demandes de financements publics de chaque action et pour chacun des maîtres d'ouvrage concernés, pour l'année 2025 ;

- **D'autoriser** le Maire à lancer les procédures pour les marchés à passer pour l'année 2025 et à signer les marchés et pièces nécessaires ;

- **D'autoriser** le Maire à réaliser les demandes de versement des subventions auprès des financeurs publics et locaux, postérieurement à la mise en œuvre des actions pour lesquelles la Commune de Jugon-les-Lacs est maître d'ouvrage en 2025 ;

- **D'autoriser** le Maire à transmettre au SMAP l'ensemble des pièces concernant les demandes de subvention et de paiement, afin de permettre le suivi du financement des actions par le SMAP.

Le secrétaire de séance, Mme Marie-Sergine BEZARD

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN



Mairie de Jugon-les-Lacs
23 rue de Penthievre – 22270 JUGON-LES-LACS
02.96.31.61.62 – mairie@jugonleslacs.bzh